

CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 5 MARS 2021

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie à 18 heures 30, sous la présidence de Bruno LESSAULT, Maire.

CONSEILLERS PRESENTS : Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Adrien GAUGRY, Thierry DUJON, Madeleine MAREUIL, Jean-Yves GAPIN, Pascal FILLON, Sophie COGNACQ.

ABSENTE EXCUSÉE : Isabelle DEBEURRÉ (procuration)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madeleine MAREUIL

Approbation du précédent compte rendu.

M. Sylvain COLAS a présenté le budget primitif 2021

Vote du budget 2021

BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement voté	494 397.66€	380 350.00€
Résultats reportés		114 047.66€
Total section de fonctionnement	494 397.66€	494 397.66€
Crédit d'investissement voté	630 052.96€	132 236.11€
Solde d'exécution d'investissement	24 490.96€	
Total section d'investissement	605 562.00€	630 052.96€
Total du budget	630 052.96€	630 052.96€

Après discussion sur l'importance des dépenses liées au projet de réhabilitation de l'école, garderie, cantine, le 18 février 2021 le budget principal est approuvé par le Conseil Municipal par 9 voix pour et 2 voix contre.

Délibération demande de subventions aux associations

Une demande est parvenue en Mairie. Le conseil décide d'attribuer 200€ à l'association Amicale des Anciens Élèves de l'école de Baudres par 11 voix pour.

Délibération FSL (Fonds de Solidarité Logement) et FADJ (Fonds d'Aide aux jeunes)

Le Maire explique au conseil que le Fonds de Solidarité Logement est destiné à apporter, sous certaines conditions, des aides financières et/ou des mesures d'accompagnement social à des personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir au vu des charges liées à celui-ci.

Le conseil accepte à l'unanimité de participer financièrement au dispositif Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 1.66€/résidence principale soit un montant de 364.37€.

Le Maire explique au conseil que les Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté a pour mission d'apporter des secours temporaires de nature à faire face à leurs seuls besoins urgents.

Le conseil accepte à l'unanimité de participer financièrement au dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté à hauteur de 0.70€ par jeune de 18 à 25 ans soit un montant de 12.39€

Questions et informations diverses.

Le Maire présente le projet du syndicat des eaux

La séance a été levée à 20h17